

FABRIK' EUROPE

« Forum des Initiatives Européennes en Gironde pour
Lutter contre la Pauvreté et une Croissance Inclusive »

3 Juin 2016
Hôtel du Département



Ce forum est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020 UNION EUROPEENNE

Atelier 7: FABRIK'PERFORMANCE

Simplification et Evaluation: 2 défis pour l'Europe

Modérateur – Témoin: Christophe MOREUX

Directeur du Pôle Territoire et Cohésion – AFCCRE
Simplification et cadre de performance

•Jean-Marie DARMIAN

*Vice-président chargé des finances et fonds européens
Conseiller départemental du Canton de Crémon*

Les enjeux de l'évaluation

•Laurent CAILLAUD

*Chargé d'évaluation des programmes européens - Conseil Régional ALPC
Evaluation nationale IEJ*

•Marion VIALLETES

Chargée de mission DIRECCTE ALPC - Service FSE Limoges

**FABRIK'
EUROPE**

Atelier 7: FABRIK'PERFORMANCE

Simplification et Evaluation: 2 défis pour l'Europe

Modérateur – Témoin: Christophe MOREUX

Directeur du Pôle Territoire et Cohésion – AFCCRE
Simplification et cadre de performance

•Jean-Marie DARMIAN

Vice-président chargé des finances et fonds européens
Conseiller départemental du Canton de Créon
Les enjeux de l'évaluation

•Laurent CAILLAUD

Chargé d'évaluation des programmes européens - Conseil Régional ALPC
Evaluation nationale IEJ

•Marion VIALLETES

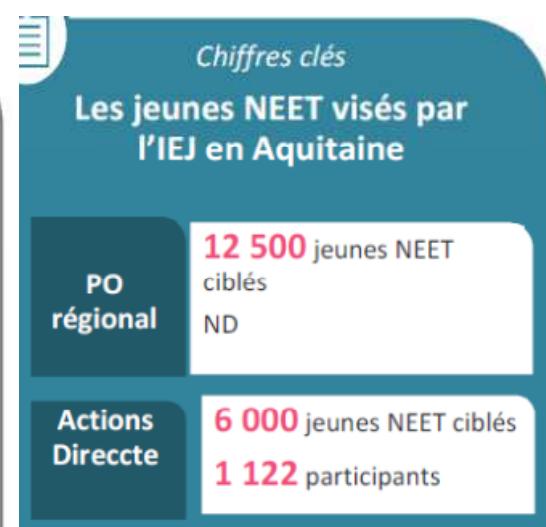
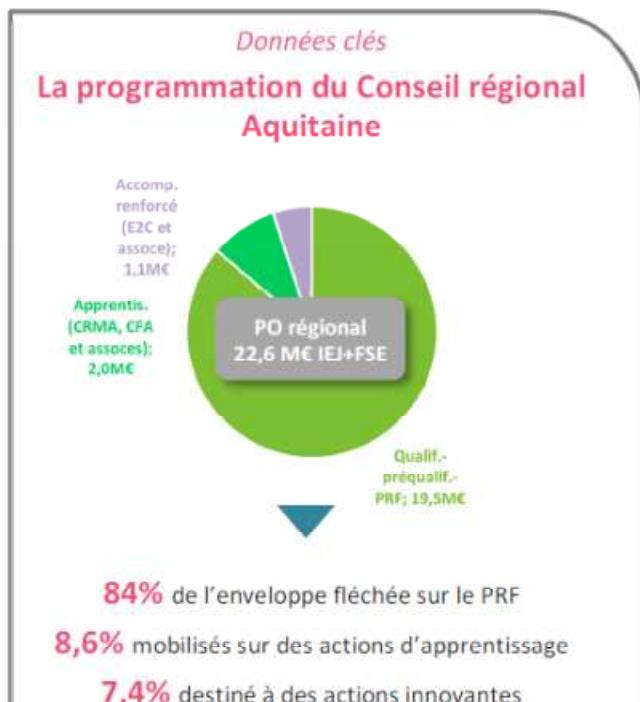
Chargée de mission DIRECCTE ALPC - Service FSE Limoges

**FABRIK'
EUROPE**

Initiative pour l'emploi des jeunes en Aquitaine

Evaluation 2015

- Objectif : accroître l'accès à l'emploi des moins de 26 ans qui sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET) ; évaluation en 2 étapes, 2015 et 2018.
- A l'échelle du territoire ALPC, seule l'Aquitaine avec un taux de chômage de 25,2% en 2012 bénéficie de l' IEJ, à hauteur de 39,1 M€ de IEJ et FSE dont 19M€ gérés par la Direccte et 20,2M€ par le Conseil régional > 39000 Neet en Aquitaine en 2014
- Engagement à programmer l'ensemble de l'enveloppe avant 31/12/2015 et à garantir une qualité de l'offre à l'issue de l'action (emploi, stage, formation, apprentissage...)



Une évaluation : pourquoi ? pour qui ? pourquoi maintenant ? Comment ?

- En 2 étapes > 2015 - 2018
- Renouvellement IEJ > Commission Européenne/parlement
- Amélioration de la démarche > optimiser les résultats > les autorités de gestion > les opérateurs
- Préparer l'évaluation d'impact 2018 > contrefactuelle/ théorique (Qu'est ce que l'on veut changer avec l'appui de l'IEJ ? Quelles actions pour arriver à ce résultat ? Quels moyens mis en oeuvre?)
- Evaluation mutualisée entre les PO IEJ national/régionaux
- Participative > comité évaluation /séminaire d'échanges > Mobiliser les acteurs > un processus « d'évaluation action»

Des questions évaluatives classiques pour l'évaluation mais spécifiques à l'IEJ

- Pertinence > diagnostic /stratégie ?
- Cohérence > entre programmes IEJ /dispositifs ?
- Efficacité > objectifs ciblés /atteints ? (performance)
- Efficience > pour un coût raisonnable ?
- Impact > une amélioration de l'insertion des jeunes « NEETs » ? Dans quelle mesure le programme y a contribué ?
- > Quelle est la valeur ajoutée de l'IEJ ?

Quels effets attendus ? Les premiers constats, les limites

- Effet volume > plus de participants > à confirmer sur la durée
- Effets sur la diversification des actions et la « novation » > plus d'innovation pour répondre aux besoins spécifiques aux NEET
- Effets sur l'accompagnement des jeunes > accompagnement renforcé > de meilleure qualité
- Effets sur la mise en place de parcours > plus intégrés > plus sécurisés
- Effets sur les profils de jeunes NEET accompagnés > les plus éloignés de l'emploi
- Effets sur les partenariats locaux > nouveaux partenariats > pérennisation

Recommandations et perspectives

- Les recommandations

- programmation : mieux identifier/comprendre les besoins des NEET, l'offre proposée en réponse ; finaliser la programmation en maximisant les impacts ; approche plus concertée dans le cas de prolongement IEJ ; compléter les outils pour l'évaluation 2018
- pilotage des impacts et résultats : surveiller la consommation et les sorties pour détecter les écarts et adopter un plan d'action si nécessaire
- animation du déploiement : renforcer l'animation territoriale, l'articulation des dispositifs, la coordination des acteurs

- Les perspectives

- Evaluation 2018 , confirmer les résultats et l'effet booster recherché avec l'IEJ
- Poursuite IEJ ? Quels enseignements retenir pour l'après l'IEJ ou hors IEJ?

> Concentration ? Territoires ? Qualité des résultats ?...

Atelier 7: FABRIK'PERFORMANCE

Simplification et Evaluation: 2 défis pour l'Europe

Modérateur – Témoin: Christophe MOREUX

Directeur du Pôle Territoire et Cohésion – AFCCRE
Simplification et cadre de performance

•Jean-Marie DARMIAN

Vice-président chargé des finances et fonds européens
Conseiller départemental du Canton de Créon
Les enjeux de l'évaluation

•Laurent CAILLAUD

Chargé d'évaluation des programmes européens - Conseil Régional ALPC
Evaluation nationale IEJ

•Marion VIALLETTES

Chargée de mission DIRECCTE ALPC - Service FSE Limoges

**FABRIK'
EUROPE**



UNION EUROPÉENNE



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE



La programmation 2014-2020 : l'approche par la performance

Une logique de performance

Pourquoi ?

- Quels changements attendus grâce à l'intervention du FSE ?
- Démonstration de la valeur ajoutée du FSE

Comment ?

- Saisie des indicateurs par le porteur de projet
- Suivi et pilotage de la performance par les organismes intermédiaires et l'autorité de gestion

Quelles conséquences ?

- Cadre et réserve de performance du Programme opérationnel national (6% des crédits de la maquette du PO)



Les indicateurs outils de suivi de la performance

- 2 types d'indicateurs:
 - Indicateurs de réalisation :
 - Mesurés au fil de l'eau des données saisies
 - Mesurés au niveau des participants ou des entités
 - Fixés au niveau de chaque objectif spécifique
 - Indicateurs de résultats :
 - Interviennent après la réalisation de l'opération
 - mesurer le changement de situation des participants ou des entités

Le participant

- Définition : personne qui bénéficie directement d'une intervention du FSE :
 - Identifiée : on peut recueillir des données personnelles
 - Des dépenses sont rattachées directement
- Comptabilisation : un participant = une opération
 - Date d'entrée : date réelle de début de l'opération pour le participant
 - Date de sortie : date réelle de fin de l'opération pour le participant

Le participant

Le porteur de projet est responsable de la saisie des indicateurs et doit assurer la fiabilité des données

Données obligatoires	Données non obligatoires
Identification du participant	Origine du participant
Age	Situation de logement
Sexe	
Situation sur le marché du travail	
Niveau d'instruction	
Situation du ménage	
Date d'entrée	
Date de sortie	
Situation de handicap	
Situation à la sortie	
Allocataire des minima sociaux	

L'entité

- Définition : structure qui met en œuvre une opération FSE ou qui reçoit un soutien direct d'une opération FSE.
ex : une entreprise, association, université, institut de recherche...
- Comptabilisation : données collectées au début de l'intervention sauf quand l'indicateur n'est vérifié qu'en fin d'intervention (ex : nombre d'entreprises soutenues)

La collecte des données

LE PORTEUR DE PROJET EST RESPONSABLE DE LA SAISIE DES DONNÉES

A l'entrée du participant dans l'opération

En continu, tout au long du déroulé de l'opération

sortie immédiate : immédiatement après la sortie de l'action, 4 semaines au plus tard

Sortie à long terme : 6 mois après la sortie de l'action

La collecte des données

Le barème des corrections applicables en cas de non renseignement des données obligatoires

Niveau de renseignement des données obligatoires	Taux forfaitaire de correction appliqué lors du CSF
Taux de renseignement supérieur à 65%	Pas de correction
Taux inférieur à 65% mais supérieur au égal à 60%	5%
Taux inférieur à 60% mais supérieur ou égal à 50%	10%
Taux inférieur à 50%	25%

Les enjeux : le cadre de performance

- Cibles à atteindre au regard des indicateurs de réalisations conventionnés
- L'atteinte des cibles conditionne l'attribution d'une réserve de performance ou comporte des risques de suspension de paiement en 2019

Atelier 7: FABRIK'PERFORMANCE

Simplification et Evaluation: 2 défis pour l'Europe

Modérateur – Témoin: Christophe MOREUX

Directeur du Pôle Territoire et Cohésion – AFCCRE

Simplification et cadre de performance

- Jean-Marie DARMIAN

Vice-président chargé des finances et fonds européens

Conseiller départemental du Canton de Crémon

Les enjeux de l'évaluation

**FABRIK'
EUROPE**

- Laurent CAILLAUD

Chargé d'évaluation des programmes européens - Conseil Régional ALPC

Evaluation nationale IEJ

- Marion VIALLETES

Chargée de mission DIRECCTE ALPC - Service FSE Limoges



La simplification des fonds européens structurels et d'investissement : où en est-on ?

**Fabrik'Europe
Département de la Gironde**

Bordeaux

Le 03 juin 2016

Programmation 2007-2013 : un bilan positif

Un effet positif sur l'action publique territoriale

L'émergence de nouvelles thématiques en résonance avec les besoins des territoires :

- Transition énergétique
- Inclusion sociale
- Société numérique (notamment les usages)...

Une professionnalisation des équipes et des pratiques administratives tirées vers le haut :

- Evaluation, suivi, contrôle,
- Prise en compte des priorités transversales : égalité F/H, non discrimination, développement durable...



Enjeu de la valorisation des compétences et des acquis professionnels liés à la gestion de dossiers européens

Programmation 2007-2013 : pistes d'amélioration

Une nécessaire simplification pour les porteurs de projet

Délais d'instruction, de programmation, d'engagement des crédits = facteur de découragement pour les porteurs de projets : 16 mois en moyenne pour un dossier FSE entre le dépôt de projet et le financement – *source : rapport public annuel 2015 de la Cour des comptes*

Insécurité juridique et règles de gestion fluctuantes = pèsent sur les contrôles

Justification des dépenses = règles d'éligibilité peu claires et difficulté à rassembler les pièces probantes justifiant les coûts directs et indirects

Nécessité d'une doctrine et d'une « jurisprudence » en termes de règles applicables

Mise en place des coûts forfaitaires ?

Placer la complexité « au bon endroit » (lors de l'instruction)

Programmation 2007-2013 : pistes d'amélioration

Une rationalisation en termes de gestion

Des coûts de gestion importants :

Dossier FSE = 2866 € en moyenne (entre 1450 et 15756 €)

Dossier FEDER = entre 3500 € et 8000 €

Source : rapport public annuel 2015 de la Cour des comptes

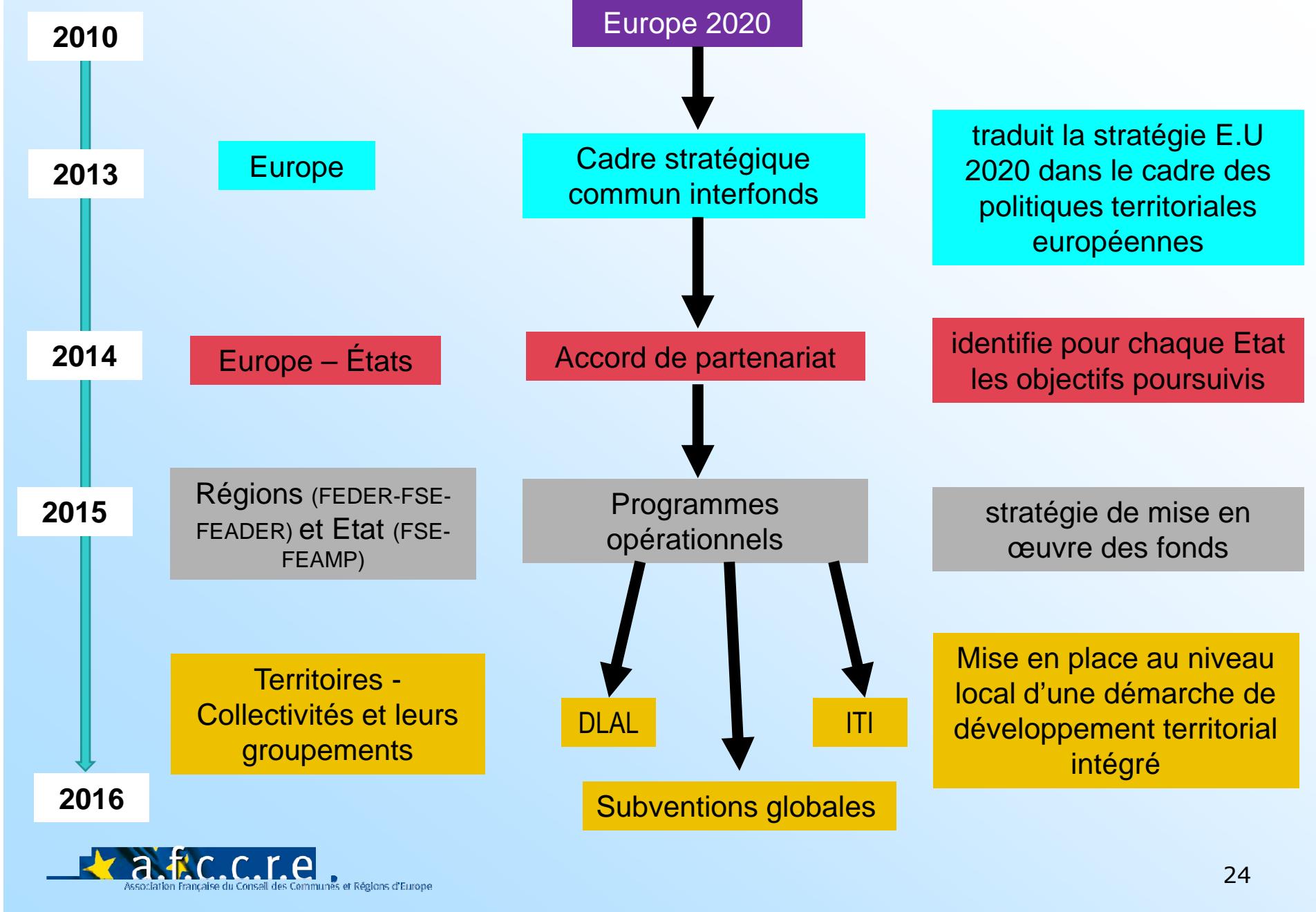
Un nombre d'organismes intermédiaires très élevé (200 OI pour le FSE) pas toujours en mesure d'intégrer les coûts d'instruction et de gestion des dossiers dans leur fonctionnement courant



Intérêt du transfert de la gestion de la plus grande partie de FESI aux Régions et de la délégation aux Départements, qui disposent des compétences et prérogatives liées à la programmation 2014-2020

Intérêt de continuer à associer l'Etat sur les tâches d'instruction

La programmation 2014-2020, le cadre stratégique



La programmation 2014-2020 , le cadre stratégique

... évalué à l'aune d'objectifs chiffrés



1. **75%** de la population de 20 à 64 ans devrait avoir trouvé un emploi
2. **3% du PIB** de l'UE devrait être investi dans la R&D,
3. **Les objectifs 20/20/20** en matière de climat devraient être atteints,
4. **Le taux d'abandon scolaire** devrait être ramené à moins de 10% et au moins 40% des jeunes générations devrait avoir un diplôme de l'enseignement supérieur,
5. **Réduction de 20 millions** du nombre d'exclus.

Objectifs déclinés nationalement et régionalement

La programmation 2014-2020 , le cadre stratégique

Le cadre stratégique commun

11 Objectifs Thématisques communs à tous les fonds et déclinés en « priorités d'investissement »
....



- 1.RDT, innovation
- 2.Accessibilité, utilisation et qualité des TIC
- 3.Compétitivité des PME
- 4.Économie à faible émission de CO2
- 5.Adaptation aux changements climatiques, prévention, gestion des risques
- 6.Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources
- 7.Transport durable et suppression des obstacles dans les infrastructures de réseaux
- 8.Favoriser l'emploi et la main d'œuvre (FSE prioritaire),
- 9.Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté (FSE prioritaire)
- 10.Investissements dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie (FSE prioritaire)
- 11.Renforcement des capacités institutionnelles (FSE prioritaire)

Concentration thématique FEDER
80% et 60% (transition)
20% sur OT4

La politique de cohésion 2014-2020: le cadre réglementaire

Les points marquants

Des contraintes en matière de performance et de résultats :

- Dégagement d'office des crédits non consommés à N+3
- Nouvelles dispositions en matière de conditionnalités

Macroéconomique : respect des règles d'endettement public et de déficit budgétaire de la France

Ex ante : fournir des garanties de bonne utilisation des fonds (Ex: **fournir une SSI**, évaluation environnementale, garantir la régularité juridique...)

Ex post : évaluation des résultats

- Mise en œuvre d'un cadre de performance :

Indicateurs financiers et de réalisation

Réserve de perf. 6 % allouée en 2019

Non versement des fonds si objectifs non atteints

Des règles de gestion plus rigoureuses (lutte anti fraude...)

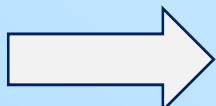
Des éléments de simplification à traduire en terme opérationnel (dématérialisation, couts forfaitaires...)

Les défis de la programmation 2014-2020

Une pression pour démontrer l'efficacité fonds

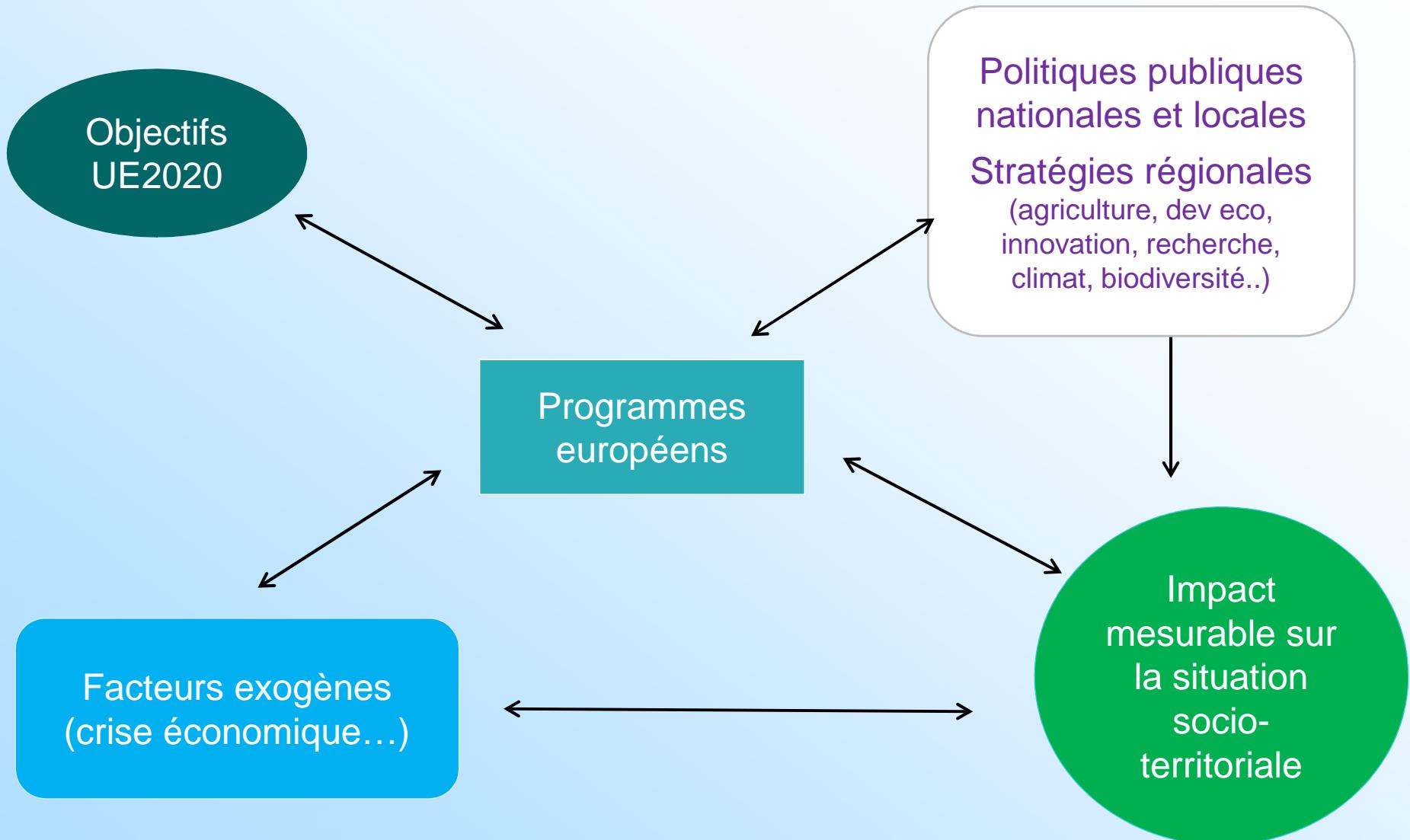
Des programmes davantage orientés vers la performance

**Lien entre les actions, les réalisations et les résultats :
quels sont les changements attendus ?**



**Rôle accru pour le suivi et l'évaluation
Des résultats concrets et mesurables pour
chaque programme**

Des programmes européens intégrés dans leur environnement politique et socio-économique

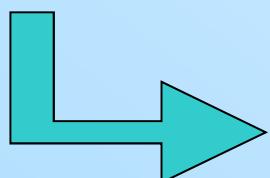


Le dispositif d'évaluation d'un programme européen

Déclinaison de la stratégie et système d'évaluation des résultats

Axe du PO → met en œuvre un ou plusieurs des **11 objectifs thématiques** européens → qui sont déclinés en **priorités d'investissement** → puis en **objectifs spécifiques** → avec des **indicateurs** :

- ***Financiers***, relatifs aux dépenses
- ***De réalisation***, relatifs aux opérations soutenues
- ***De résultats***, relatifs à la priorité d'investissements ou à l'objectif spécifique



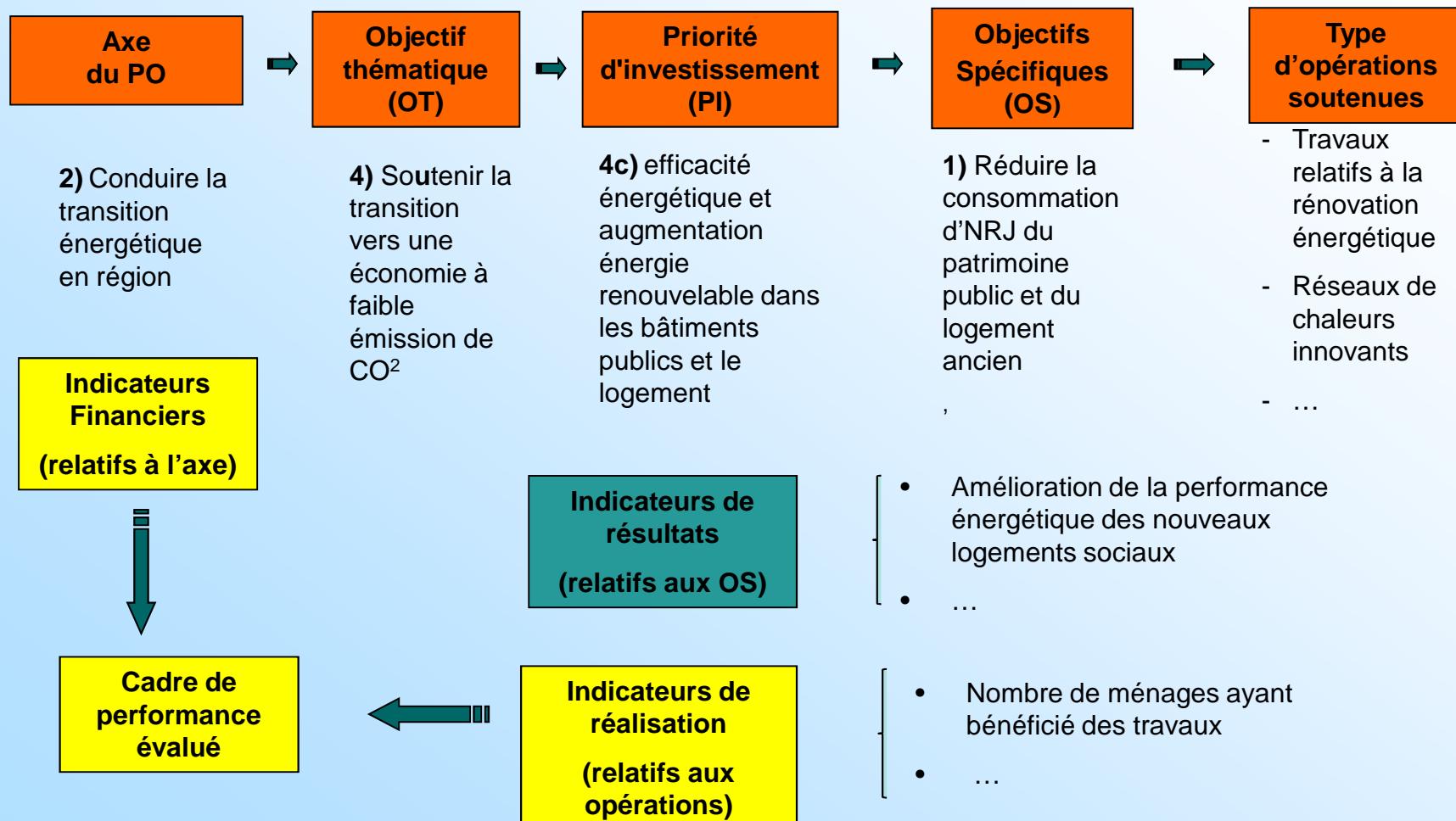
Évaluation intermédiaire des indicateurs financiers et de réalisation (2019)

- Attribution de la réserve de performance (6% de l'enveloppe)
- Sanction financière



Le dispositif d'évaluation d'un programme européen

Un exemple théorique



Les pistes de simplification proposées par la France

1. *Stabilisation et harmonisation du cadre juridique*

Clarifier le droit applicable en matière de concurrence

Traduction en français des notes de la Commission (« soft law »)

Sécurisation des projets au regard des variations d'interprétation des textes (non rétroactivité de la norme)

Etendre aux FESI certaines règles liées des financements en gestion directe par la Commission

Extension des règles liées aux couts indirects (taux de 25 % des aides directes)

Meilleure articulation des aides aides d'Etat et FESI: Ex. Ne pas comptabiliser les aides des FESI au titre des aides d'Etat (comme pour H2020)

Les pistes de simplification proposées par la France

2. Des dispositifs de contrôle, d'audit et de suivi proportionnés

Alléger la pression des contrôles

Faire confiance à la qualité des systèmes de gestion et de contrôle

Analyse coût/bénéfice selon la taille et la nature des projets

Simplifier les audits

Limiter la recherche de méthodes statistique et de normes d'audit, trop complexes et soumises à contestation

Redéfinir les irrégularités et le taux maximum acceptable

Alléger le suivi des programmes

Elaborer un système d'information unique de gestion des FESI

Limiter au strict nécessaire le nombre d'indicateurs pour évaluer les programmes

Diminuer et alléger le nombre de rapports à transmettre à la Commission

Les pistes de simplification proposées par la France

3. *Simplification de l'évaluation des dépenses et leur vérification*

Favoriser l'utilisation des coûts simplifiés

- Fixer une procédure accélérée d'élaboration et de validation des coûts simplifiés
- Permettre d'appliquer les coûts simplifiés en cas d'application des règles des aides d'Etat (notamment s'agissant des SIEG)

Accélérer la validation des dépenses et donc les paiements

- Accélérer les paiements en systématisant le contrôle par échantillonnage des factures
- Mettre en œuvre l'e-cohésion et l'utilisation des documents électroniques en tant que pièce probantes des dépenses

Les pistes de simplification

4. Rationalisation des règles de suivi des programmes

Favoriser l'utilisation des coûts simplifiés

Fixer une procédure accélérée d'élaboration et de validation des coûts simplifiés

Permettre d'appliquer les coûts simplifiés en cas d'application des règles des aides d'Etat (notamment s'agissant des SIEG)

Accélérer la validation des dépenses et donc les paiements

Accélérer les paiements en systématisant le contrôle par échantillonnage des factures

Mettre en œuvre l'e-cohésion et l'utilisation des documents électroniques en tant que pièce probantes des dépenses

Contacts

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

20, rue d'Alsace-Lorraine 45000 Orléans

Tél. : 02 38 77 83 83

Fax : 02 38 77 21 03

www.afccre.org

Directeur du Pôle Territoires et Cohésion

Christophe Moreux : christophe.moreux@afccre.org

Atelier 7: FABRIK'PERFORMANCE

Simplification et Evaluation: 2 défis pour l'Europe

Jean-Marie DARMIAN

Vice-président chargé des finances et fonds européens

Conseiller départemental du Canton de Créon

Conclusion

**FABRIK'
EUROPE**

Merci pour votre écoute

Retrouvez l'ensemble des documents sur Gironde.fr

**FABRIK'
EUROPE**